	Agglomération de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme – 63)	Grand Besançon Métropole (Doubs - 25)	Lorient Agglomération (Morbihan - 56)	Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques - 64)
Caractéristiques	- 21 communes - 296.000 habitants - 985 hab./km² - Zone urbaine ou semi- urbaine	Au sein du SYBERT (syndicat mixte en charge de la gestion des déchets): - 165 communes - 224.000 habitants - 371 hab./km² - Zone urbaine, semi-urbaine ou rurale (65% d'immeubles)	- 25 communes - 205.000 habitants - 278 hab./km² - Zone urbaine, semi-urbaine ou rurale	- 31 communes - 161.700 habitants - 471 hab./km² - Zone urbaine ou semi- urbaine
Stratégie de gestion choisie	Compostage de proximité pour les citadins Compostage individuel ou collecte en porte-à-porte pour les maisons et pour les immeubles disposant d'espaces verts Prise en charge financière des composteurs	Compostage individuel, partagé ou de proximité Tarification incitative	- Collecte en porte-à-porte - Aide financière sur les composteurs	Collecte séparée pour les immeubles Compostage individuel et partagé pour les plus petites structures Prise en charge financière des composteurs
Pré-collecte	Pour les zones pavillonnaires situées dans le périmètre de ramassage : bacs à couvercle distribués par la métropole pour la collecte (gratuit) Pour toutes les maisons avec jardin : distribution d'un composteur individuel, sur demande (gratuit) Pour tous les immeubles avec espace vert : installation d'un composteur partagé en pied d'immeuble, sur demande et après diagnostic de faisabilité (gratuit) Pour les habitants du centre-ville hors zone de ramassage : Installation de 14 PAV Responsabilités de l'association Terra Preta : Accès à l'espace « l'archipel des Salins », au centre de Clermont-Ferrand : bâtiment dédié à la collecte de 111m² + jardin de 450m² (aromates, composteurs, cultures partagées, abris pour faune & flore) Gestion par des maîtres composteurs Curra Preta donne des seaux de 5L aux volontaires (gratuit)	Pour les pavillons: - 3x/an: mise en vente de composteurs domestiques, de lombricomposteurs et de bio-sceaux (à prix réduits) Pour les immeubles: - Installation, sur demande et après étude de faisabilité, de sites de compostage en pied d'immeuble gérés par les habitants - Composteur + bio-sceaux + outils: 106 à 318 € - Plus de 270 sites installés en pied d'immeuble à ce jour Pour les lieux sans espace vert: « chalets de compostage » - Grands sites de compostage - Capacité de 20 tonnes/an - 35 chalets installés dans Besançon (117k habitants) Accès 7j/7 24h/24 grâce à un cadenas à code	Pour tous les foyers: A l'origine du projet (2003): Distribution d'un bac vert de 80L et d'un bioseau de 12L (gratuit) Désormais, afin d'être plus adapté à la production hebdomadaire de déchets de cuisine: Bac avec cuve réductrice de 40L, et bioseau ajouré de 7L Mise à disposition de sacs biodégradables (gratuit) Aide financière de 20€ à l'achat d'un composteur, et de 90 € à l'achat d'un broyeur de végétaux (30% des foyers ont un composteur à domicile)	Chaque fover recoit gratuitement: - Un bioseau - Une dotation annuelle de sacs en papier kraft destinés au tri Pour les immeubles > 4 logements: - Collecte séparée, avec borne d'apport volontaire et parfois bac marron (gratuit) - 110 bornes sont actuellement installées Pour les pavillons et petits collectifs: - Gestion de proximité, avec installation d'un composteur individuel ou partagé (gratuit) - Réalisation d'une étude préalable pour déterminer la solution la plus adaptée, selon localisation, taille, et dimensionnement du local poubelles Accent mis sur la promotion du compostage via l'acquisition de composteurs
Collecte	Collecte en porte-à-porte en C1 pour les foyers dans le périmètre de collecte	Pas de collecte Tarification incitative mise en place, en fonction de la taille du bac OMR et de sa fréquence de ramassage	Collecte en porte-à-porte en C1 C2 pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines)	Collecte en C1
Traitement	Terra Preta centralise les biodéchets des PAV sur l'archipel des Salins où ils sont traités sur place dans des grands composteurs Le compost produit sert à des cultures dans l'enceinte de l'équipement Le surplus est distribué aux participants et à des jardins associatifs ou citoyens. L'excédent est redirigé vers une unité de méthanisation pour être valorisé sous	Composts individuels et d'immeubles : gérés sur place par les habitants Chalets de compostage : gérés sur place par le SYBERT (traitement puis mise à disposition du compost mûr produit)	Les biodéchets sont traités sur un site dédié par compostage. Le compost obtenu est utilisable en agriculture biologique (label ASQA). Près de 100 % du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux. Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40L au comptoir du réemploi.	Les biodéchets sont amenés sur un site dédié pour être transformés en compost, qui est distribué aux agriculteurs locaux.

	forme de compost et de biogaz - Les biodéchets récoltés en porte-à-porte et via les PAV sont également conduits au méthaniseur			
Date de démarrage	2006 : démarrage de la collecte en porte-à-porte des biodéchets 2017 : lancement du projet de Terra Preta	2010 : démarrage du plan déchets 2012 : mise en place de la tarification incitative 2021 : début de l'expérimentation la collecte des biodéchets par apport volontaire	2003 : début de la collecte des biodéchets	Lancement en 2020 de la stratégie déchets
Communication/s ensibilisation mise en place	Activités sur l'Archipel des Salins : formations, ateliers, cultures potagères partagées, champignonnière urbaine, refuge pour la faune et la flore locale Actions de sensibilisation auprès du public et ateliers proposés par Terra Preta Eco-manifestations avec mise à disposition de divers équipements liés au tri Affiches, autocollants et distribution de mémo-tri en lien avec les bonnes pratiques du tri des déchets	Communication et pratiques de réduction et valorisation des biodéchets animées par le SYBERT Diffusion de bonnes pratiques via des associations locales de maîtres-composteurs Animations, démonstrations et visites sur les sites des chalets de compostage	Animations autour du jardinage dans les différentes communes : distribution gratuite de compost/paillage, opération de broyage de végétaux	 Information des habitants et recherche des foyers volontaires pour gérer le composteur collectif Actions de sensibilisation (auprès des écoles, semaine du développement durable) Formation des référents par un maitre composteur Mise en place d'une plateforme en ligne « Voisins de compost » Pour les pavillons : formation en ligne, ou en présentiel (sous inscription)
Coûts liés aux biodéchets	ND	Les municipalités du SYBERT ont économisé 792k € En 2021, coût total du tri des biodéchets réglé au SYBERT: 1,80€ HT/hab	Coût aidé des biodéchets en 2021 : 19€HT/hab (sur un total de 108€/hab, nettement inférieur au coût des DMR de 45€/hab)	Coût aidé des biodéchets en 2021 : 28€HT/hab (sur un total de 157€/hab, nettement inférieur au coût des DMR de 76€/hab)
Résultat	- 11.740 tonnes de biodéchets collectés en 2021, soit 40kg/hab/an - 16 tonnes de biodéchets collectés en 2021 via les PAV déployés En 2021, la totalité des biodéchets collectés en porte-à-porte ont permis de produire 976.000 m3 de biogaz et 3,2 millions de m3 de biogaz, valorisés en 10.228 Mwh d'électricité - Plus de 1.300 hectares de terres ont été amendés en 2021 - Au total 2.939 composteurs ont été installés en 2021, dont 2.609 composteurs individuels.	- Grande participation malgré le fait qu'elle demeure volontaire: 69% des maisons individuelles compostent - En 2021, environ 5 220 tonnes de biodéchets ont pu être détournées via le compostage, soit 31kg/hab/an - Le poids des ordures résiduelles est passé de 67 kg/ménage en 2009 à 36 kg en 2014 - La redevance moyenne/hab est d'environ 72€/an (augmentation à 80,6€ en 2021), contre 89€ à l'échelle nationale	- 7.800 tonnes de biodéchets collectés en porte-à-porte en 2021 (+13% par rapport à 2010), soit 37kg/hab/an - En 2021, 3387 tonnes de compost ont été produits - La collecte des biodéchets a permis la réduction de la fréquence de ramassage des OMR. Depuis 2010: Baisse des tonnages des OMR de 25 % - 64,8% du total des déchets produits est valorisé (parmi eux 26% de biodéchets)	- Malgré les efforts de tri et de prévention, les déchets fermentescibles représentent encore plus d'1/3 des OMR. Toutefois +12,5% de foyers qui compostent par rapport à 2020 - 1.374 tonnes de biodéchets détournés de l'incinération en 2021 9.280 tonnes de biodéchets récoltés parmi les bénéficiaires du porte-àporte, soit 161,1 kg/hab/an
Contact	https://www.clermontmetropole.e u/accueil/	https://www.grandbesancon.fr/	https://www.lorient-agglo.bzh/	https://www.pau.fr/

	Agglomération de Niort (Deux Sèvres - 79)	SMITCOM de la région de Saverne (Haut-Rhin - 68)	Brive- la-Gaillarde (Corrèze - 19)	Communauté de communes Vallée de l'Hérault (Hérault - 34)	Communauté d'agglomération Thann-Cernay (Haut-Rhin - 68)
Caractéristiques	 40 communes 121.600 habitants 149 hab./km² 	- 76 communes - 63.000 habitants	 45.900 habitants 945 hab/km² 	 28 communes 40.000 habitants 84 hab./km² 	 16 communes 37.000 habitants 237 hab./km²

	- Zone urbaine, semi- urbaine ou rurale	Zone urbaine, semi- urbaine ou rurale Collecte mise en place sur 13 communes du	- Zone urbaine et périurbaine	- Zone rurale ou semi- urbaine	- Zone rurale et semi urbaine
Stratégie de collecte choisie	Compostage individuel, partagé et collecte en porte-à- porte Prise en charge financière des composteurs	- PAV de proximité - Tarification incitative et aide financière sur les composteurs	Collecte en porte-à- porte et PAV Tarification incitative et aide financière sur les composteurs	Collecte en porte-à- porte et PAV Prise en charge financière des composteurs	Collecte en porte-à- porte Tarification incitative
Pré-collecte	Au choix pour les habitants: - Bac vert de 240L pour la collecte en porte-àporte (gratuit) - Composteur, sur demande, avec remplacement du bac vert de 240L par un bac de 140L (gratuit) - Lombricomposteur (30€) Les syndics ou résidents d'immeuble peuvent également faire la demande d'un composteur collectif (gratuit) 44% des foyers sont équipés en composteurs soit 11 429 foyers équipés sur tout le territoire en 2021	Pour tous les fovers : - Mise à disposition d'un bioseau (gratuit) - Distribution gratuite des 50 premiers sacs biodégradables - Remboursement par le SMITCOM jusqu'à 30 € pour l'achat d'un lombricomposteur - Possibilité d'acheter un composteur via le SMITCOM pour 30/40 € - Création de plus de 70 PAV (bacs de 140L dans des abri-bacs) partagés dans les communes, après approbation de la mairie Sites de compostage partagés gérés par des référents (des habitants, agents communaux et/ou élus volontaires)	Pour les fovers du quartier des Rosiers et du Bouquet (périurbain): - Mise à disposition d'un bioseau de 10L - Distribution d'un bac de 60L pour le porte-à-porte - Mise en place de tubes à biodéchets sur 4 sites où il manque de la place - Environ 73% de foyers équipés Pour tous les foyers du quartier de Donzenac (milieu urbain): - Distribution de bioseau de 10L et poches kraft - Mise à place de tube à biodéchets en apport volontaire à proximité des ensembles de colonnes enterrées dédiées aux OMR et tri Pour tous : vente de composteurs individuels de 400, 600 ou 800L à 20, 30 ou 40€	Pour tous les foyers: - Distribution d'un bac vert pour la collecte des biodéchets (gratuit) - En plus, création de PAV contrôlés à l'aide de badges individuels et accessibles 7 jours/7 - Fourniture de bioseaux sur commande (gratuit) - Fourniture de badges et sacs biodégradables en mairie (gratuit) Possibilité de commander un composteur en plastique (gratuit)	Pour tous les foyers : - Mise à disposition d'un bioseau et de sacs compostables en mairie et dans certains commerces (gratuit) - Mise à disposition d'un bac marron pour la collecte
Collecte	Collecte en porte-à-porte 2 à 3x/mois en période hivernale (car - de biodéchets), en C1 le reste de l'année	Collecte des biodéchets depuis les bornes d'apport en C3 puis C2, ils sont ensuite compostés Tarification incitative mise en place, en fonction de la taille du bac OMR et de sa fréquence de ramassage	Collecte en C1 pour le porte- à-porte, en même temps que les OMR pour limiter les coûts Tarification incitative mise en place, en fonction de la taille du bac OMR et de sa fréquence de ramassage	Collecte en porte-à-porte C1 des bacs roulants et C2 des petits bacs à poignée (dans les petites rues des bourgs)	Collecte en porte-à-porte en C1 Tarification incitative mise en place, en fonction de la taille du bac OMR et de sa fréquence de ramassage
Traitement	Les biodéchets ramassés sont valorisés en andains, compost ou structurant sur un site dédié	Les biodéchets sont traités sur un site de méthanisation afin de produire de l'énergie et du digestat qui est épandu dans les champs d'agriculteurs alsaciens	Les biodéchets sont emmenés pour être traités sur un site dédié au compostage	Les biodéchets sont valorisés sur une plateforme de compostage, puis vendus (52% des clients sont dans un rayon de 20 km)	Les biodéchets sont compostés puis vendus à un prix promotionnel aux agricultures biologiques des alentours
Date de démarrage	2019	2012 : lancement de la tarification incitative 2018 : lancement de la collecte des biodéchets	2014 : début de la tarification incitative 2016 : lancement de la collecte des biodéchets	Lancement en 2019 et étendu en 2022	2006 : lancement de la collecte des biodéchets
Communication/s ensibilisation mise en place	- Mobilisation des communes, copropriété, associations Plan de communication : radio, presse, réseaux sociaux, affiches, Ateliers et formations sur le compostage, référents de sites Mise en place d'une équipe "biodéchets" - Dispositif de suivi avant et après mise en œuvre du programme	- Mise en place d'un « Rézo Zéro Déchets » : stands, page web, groupe facebook, affiches et newsletters - Accompagnement d'éco-manifestations, actions dans les collèges - Enquêtes auprès des usagers - Campagne de communication : affiches, presse	- Campagne de communication: affiches, lettres aux usagers - Eco-évènements (semaine du développement durable, zéro déchets) - Formation des agents - Animations et ateliers liés au compostage auprès des écoles, ephad, centres de loisirs	Mise en place d'un service animation territoriale et communication : - Mission de mener et faire connaitre la politique de gestion des déchets - Actions de prévention - Visites auprès d'écoles - Accompagnement d'éco-manifestations	 Formation d'ecojardiniers, animation sur le thème zerodéchets Ambassadeurs du triet de la prévention Campagne de communication: réseaux sociaux, flyers, mémo-tri, affiches
Coût	ND	Coût aidé lié aux biodéchets en 2021 : 3€HT/hab/an, sur un total de 78,5€/hab Coût moyen des biodéchets en 2021 : 438€/tonne VS	Coût de traitement des biodéchets en 2021 : 90€/tonne (vs 105€/tonne pour les OMR)	Investissement de 25k€ sur le dispositif de PAV Coût aidé lié aux biodéchets en 2021 : 19€HT/hab/an, sur un total de 86€/hab Recette issue de la valorisation des	Gk€ de recette liée aux biodéchets (sur un total de 1,3M€) 1,1M€ de dépenses liées à la collecte et au traitement des biodéchets hors déchetteries (sur un total de 3,9M€)

				effectivement le	valorisés ou recyclé
Résultat	 5.878 tonnes de biodéchets collectés en 2021 via le porte-àporte, soit 49 kg/hab/an 57% du total des déchets produits ont été valorisés en 2021 (objectif 65% en 2025) 	 Lauréat de l'appel à projets GEBIODEC de l'ADEME 360 composteurs individuels ont été vendus en 2021, soit le triple des ventes de 2015 470 tonnes de biodéchets collectés en PAV en 2021, soit 7,45kg/hab/an 	 Lauréat de l'appel à projet Tribio 321 tonnes de biodéchets récoltés en 2021 (VS 195 tonnes en 2020), soit 6kg/hab/an 342 composteurs individuels distribués en 2021, et plus de 11,8k au total depuis 2009 	- 3000 tonnes de biodéchets de cuisine collectés en 2021, soit 37kg/hab/an - Les biodéchets représentent 12% de l'ensemble des déchets ramassés en 2021 - 4429 tonnes de compost commercialisées - 413/669 foyers mobilisables ont un badge d'accès. 90 % des titulaires du badge utilisent	- En 2014 : obtention du label « Territoire Zéro Déchet-Zéro Gaspillage » - 2390 tonnes de biodéchets récoltés en 2021, soit 57kg/hab/an - Les biodéchets représentent 10% de l'ensemble des déchets ramassés en 2021 - En 2021, 91% de l'ensemble des déchets ont été
		187€/tonne pour les OMR		biodéchets en 2021 : 62k€ sur un total de 1M€ tous déchets confondus	Détails par étape: Dépenses fonctionnelles et de prévention : 77k€ (sur 274k€ tous déchets confondus) Pré-collecte : 80k€ (sur 231k€ tous déchets confondus) Transport : 723k€ (sur 1576k€ tous déchets confondus) Traitement/Transfert : 226k€ (sur 1813k€ tous déchets confondus)